

## 58<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR

### 72<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

---

Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire

CD58/8

18 août 2020

Original : anglais

#### SITUATION FINANCIÈRE ACTUELLE ET AJUSTEMENTS DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ

##### Antécédents

1. Lors de la session spéciale du Comité exécutif qui s'est tenue le 29 mai 2020, la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a présenté le document *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2) (1). Ce document présentait la situation financière précaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) en raison du solde de US\$ 164,6 millions<sup>1</sup> dû au titre des contributions fixées au 30 avril 2020.
2. Les États Membres ont reconnu que, dans le scénario financier le plus défavorable décrit dans le document, l'OPS devrait prendre des mesures radicales de restriction des coûts. Celles-ci auraient à leur tour une incidence sur la capacité de l'Organisation à réaliser ses activités principales de prestation de coopération technique aux États Membres.
3. En conséquence, la résolution CESS1.R2 (2) associée a décidé de la création d'un Groupe de travail des États Membres avec les objectifs suivants, définis dans le mandat figurant en annexe à la résolution :
  - i. Fournir des contributions et des conseils à la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) concernant les priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) dans le scénario de financement le plus défavorable décrit dans *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2). Des révisions des priorités résultant de la crise due à la COVID-19 pourraient également être envisagées.
  - ii. Préparer une série de recommandations écrites à l'intention du 58<sup>e</sup> Conseil directeur concernant les priorités stratégiques révisées de l'Organisation.

---

<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans ce document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

4. La résolution CESS1.R2 demandait également à la Directrice du BSP de faire rapport au 58<sup>e</sup> Conseil directeur comme suit :
- i. Demander à la Directrice qu'elle élabore, en consultation et avec la coordination du Groupe de travail des États Membres, un large éventail de mesures d'austérité qui comprend une révision de la structure organique du Bureau sanitaire panaméricain, ainsi que des salaires des membres de la Direction exécutive, et de soumettre ces mesures pour considération lors du prochain Conseil directeur de l'Organisation.
  - ii. Demander à la Directrice du BSP qu'elle présente un rapport sur la situation financière de l'Organisation et sur les mesures mises en œuvre pour réaliser des économies de coût, ainsi qu'un compte-rendu détaillé des conséquences au cas où l'Organisation ne reçoit pas les contributions fixées ou n'a pas accès à des emprunts externes, à la 166<sup>e</sup> session du Comité exécutif en juin 2020 et au 58<sup>e</sup> Conseil directeur en octobre 2020.

#### **Situation financière actuelle**

5. En juillet 2020, la situation financière de l'OPS s'est considérablement améliorée. Du fait du versement d'une grande partie des arriérés au titre des contributions fixées de 2019, ainsi que d'une partie des contributions de 2020, le scénario financier le plus défavorable décrit lors de la session spéciale du Comité exécutif qui s'est tenue le 29 mai a pu être évité.
6. Compte tenu de l'amélioration significative de la situation financière de l'Organisation, le Groupe de travail des États Membres a réorienté ses travaux. Les délibérations et les recommandations du Groupe de travail au 58<sup>e</sup> Conseil directeur sont présentées en détail dans le Rapport du Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021 (annexe A).
7. L'orientation interne du BSP a également évolué, se concentrant moins sur la réduction immédiate des coûts à court-terme et davantage sur la nécessité d'assurer un avenir financier durable pour l'OPS. Il s'agit notamment de maintenir des mesures prudentes de restriction des coûts en attendant de recevoir de nouveaux versements de contributions fixées. Ces mesures et la situation financière actuelle sont détaillées dans le Rapport sur la situation financière de l'OPS et les mesures d'austérité mises en œuvre (annexe B).
8. Ce document n'inclut pas les détails des conséquences si l'Organisation ne reçoit pas les contributions fixées et n'a pas accès aux emprunts extérieurs demandés dans la résolution CESS1.R2 dans la mesure où cela n'est plus applicable.

## Mesure à prendre par le Conseil directeur

9. Le Conseil directeur est prié de prendre note de ce rapport et de formuler les commentaires qu'il juge appropriés.

Annexes

## Références

1. Organisation panaméricaine de la Santé. Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. Session spéciale du Comité exécutif de l'OPS ; 29 mai 2020 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2020 (document CESS1/2). Disponible sur : [https://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=download&alias=51991-cess-2-f-situation-financiere-ops&category\\_slug=ce166-fr&Itemid=270&lang=fr](https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&alias=51991-cess-2-f-situation-financiere-ops&category_slug=ce166-fr&Itemid=270&lang=fr)
2. Organisation panaméricaine de la Santé. Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé [Internet]. Session spéciale du Comité exécutif de l'OPS ; 29 mai 2020 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2020 (résolution CESS1.R2). Disponible sur : [https://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=download&alias=52004-cess-r2-f-situation-financiere-ops&category\\_slug=ce166-fr&Itemid=270&lang=fr](https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&alias=52004-cess-r2-f-situation-financiere-ops&category_slug=ce166-fr&Itemid=270&lang=fr)
3. Organisation panaméricaine de la Santé. Pandémie de COVID-19 dans la Région des Amériques [Internet]. 58<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 72<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; 28 et 29 septembre 2020 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2020 (document CD58/6). Disponible sur : <https://www.paho.org/fr/node/73483>
4. Organisation panaméricaine de la Santé. Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 [Internet]. 57<sup>e</sup> Conseil directeur de l'OPS, 71<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques ; du 28 septembre au 4 octobre 2019 ; Washington, DC. Washington, DC : OPS ; 2019 (*Document officiel OD358*). Disponible sur : [https://www.paho.org/hq/index.php?option=com\\_docman&view=document&alias=50379-cd57-od358-f-budget-programme-ops&category\\_slug=cd57-fr&Itemid=270&lang=fr](https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=document&alias=50379-cd57-od358-f-budget-programme-ops&category_slug=cd57-fr&Itemid=270&lang=fr)

## Annexe A

### Rapport du Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021

#### Introduction

1. Le document *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2) (1) a été présenté lors de la session spéciale du Comité exécutif le 29 mai 2020. Ce document informait le Comité exécutif de la situation financière précaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour la période biennale 2020-2021, en raison des retards de paiement d'une grande partie des contributions fixées dues par les États Membres. Il présentait également les effets potentiels que cette situation pourrait avoir sur la prestation de coopération technique par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) aux États Membres.
2. La résolution CESS1.R2 (2) associée demandait à la Directrice du BSP de « créer un Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021 ». Les objectifs de ce Groupe étaient de « fournir des contributions et des conseils à la Directrice du BSP concernant les priorités stratégiques de l'OPS dans le scénario de financement le plus défavorable » et d'envisager « des révisions des priorités résultant de la crise due à la COVID-19 ». Le présent rapport fait suite à cette résolution.
3. Le mandat approuvé dans la résolution stipulait que le Groupe de travail des États Membres serait composé des membres du Comité exécutif et de tout autre État Membre manifestant son intérêt. En conséquence, le Président du Comité exécutif a envoyé une *note verbale* au début du mois de juin 2020 à tous les États Membres pour solliciter des indications d'intérêt et les inviter à désigner des personnes pour participer au Groupe de travail. Une fois toutes ces personnes désignées, le Groupe de travail était composé de 18 États Membres.<sup>1</sup>
4. Le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises sur des plateformes virtuelles afin de procéder à l'examen et de délibérer de la situation financière de l'Organisation, de ses priorités stratégiques actuelles telles que définies dans le Plan stratégique de l'OPS 2020-2025, des allocations budgétaires liées aux résultats intermédiaires approuvées pour le budget programme de l'OPS 2020-2021, et des effets de la COVID-19 sur la Région et sur la coopération technique fournie par l'OPS aux États Membres.
5. À la mi-juillet 2020, l'OPS a reçu un important paiement de contributions fixées pour un montant total de plus de US\$ 65 millions. Grâce à ce paiement, le scénario financier le plus défavorable présenté lors de la session spéciale du Comité exécutif a pu être évité pour la période biennale 2020-2021. Par la suite, le Groupe de travail a déterminé

---

<sup>1</sup> Les membres du Groupe de travail étaient l'Argentine, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Brésil, le Canada (président), le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, Haïti, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine.

---

que la révision des priorités stratégiques en vue de réaliser des économies n'était plus nécessaire. Le Groupe de travail a alors décidé de se concentrer sur les implications de la pandémie de COVID-19 pour les priorités de coopération technique de l'Organisation au cours de la période biennale.

### **Délibérations**

6. De juin à juillet 2020, le Groupe de travail a travaillé en collaboration avec le BSP pour mener à bien les activités définies dans le mandat approuvé dans la résolution CESS1.R2. Au cours de la première réunion, le Groupe de travail est convenu d'une feuille de route qui définissait son champ d'action, son calendrier et les activités à mener à bien aux termes de la résolution. Au cours de la deuxième réunion, le BSP a présenté une mise à jour de la situation financière et des mesures d'austérité que l'Organisation avait mises en œuvre jusque-là. Le Groupe de travail a examiné les priorités stratégiques pour la période biennale 2020-2021 et a discuté de la manière d'apporter des ajustements à la priorisation des résultats intermédiaires dans le contexte du scénario de financement le plus défavorable. À ce stade, les États Membres ont demandé des informations financières supplémentaires au BSP afin de revoir les allocations budgétaires liées aux résultats intermédiaires pour la période biennale.

7. Avant la troisième réunion prévue, un paiement important de contributions fixées a été versé à l'Organisation. Après que ce paiement a été crédité, le solde des contributions fixées non versées est revenu à un niveau plus gérable, et l'Organisation a évité le scénario financier le plus défavorable tel que décrit dans la résolution CESS1.R2. Compte tenu de l'allègement de la pression financière, le Groupe de travail est convenu de concentrer ses délibérations sur la révision des priorités de coopération technique de l'OPS dans le contexte de la crise de la COVID-19.

8. Par conséquent, lors de la troisième réunion du Groupe de travail, le BSP a présenté des informations sur les impacts potentiels de la COVID-19 sur le plan économique et de la santé publique dans la Région des Amériques, ainsi que sur les opportunités et les défis correspondants pour la coopération technique de l'OPS pendant et après la pandémie. Le BSP a décrit les ajustements apportés à la prestation de la coopération technique dans le contexte de la pandémie de COVID 19 dans la Région des Amériques (document CE166/5).

### **Recommandations**

9. Le Groupe de travail reconnaît les défis majeurs auxquels la Région fait face. Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre la riposte urgente à la COVID-19, avec la réorientation des ressources humaines et financières qui l'accompagne, et la nécessité de renforcer les systèmes de santé, de fournir les services essentiels et de protéger les acquis importants en matière de santé des dernières décennies (couverture des services et vaccinale élevée, entre autres). La coopération technique du BSP s'est adaptée pour relever ces défis et doit continuer à le faire sur la base de données probantes et de l'analyse

des données relatives aux interventions sanitaires les plus efficaces pendant la crise de la COVID-19 et immédiatement après.

10. Le Groupe de travail se félicite de l'amélioration de la situation des contributions fixées pour l'Organisation et du fait que le scénario financier le plus défavorable évoqué lors de la session spéciale du Comité exécutif a pu être évité. Le Groupe de travail note également que, aux termes de la résolution CESS1.R2, la Directrice du BSP présentera un rapport au 58<sup>e</sup> Conseil directeur sur la situation financière et les mesures d'austérité connexes.

11. Le Groupe de travail reconnaît que la Directrice du BSP a le pouvoir de prendre des décisions financières et en matière de personnel concernant la structure et les finances de l'Organisation et d'instituer des changements organisationnels afin de garantir que le BSP est à la hauteur de sa tâche pour répondre à l'évolution des besoins des États Membres en matière de coopération technique. Le Groupe de travail réitère sa confiance dans la Directrice pour mettre en œuvre ces changements dans le cadre de la préparation du prochain budget programme 2022-2023, qui sera examiné par les Organes directeurs en 2021.

12. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe de travail formule les recommandations suivantes à l'intention du 58<sup>e</sup> Conseil directeur :

- Étant donné que la situation financière s'est améliorée et qu'il n'est plus urgent de réduire les coûts au cours de la période biennale 2020-2021, les délibérations ultérieures sur les priorités stratégiques de l'Organisation et les allocations budgétaires à l'appui de ces priorités devraient intervenir dans le cadre de l'instrument habituel de planification et de budgétisation de l'Organisation, à savoir le budget programme 2022-2023.
- Tout ajustement de la prestation de coopération technique aux États Membres au cours de la période biennale 2020-2021 dans le contexte de la crise de la COVID-19, ainsi que toute réorientation des ressources humaines et financières, devraient être mis en œuvre dans le cadre des pouvoirs délégués à la Directrice, en informant les États Membres conformément aux pratiques habituelles de présentation de rapports (3).
- La constitution d'un groupe de travail sur les impacts de la COVID-19, composé d'experts des États Membres et du BSP, avec un soutien approprié des dirigeants du monde universitaire et des centres de santé publique des Amériques, devrait être envisagée. Un tel groupe pourrait contribuer de manière productive à l'analyse des priorités techniques actuelles et futures de la riposte à la COVID-19, ainsi que des défis de santé publique connexes. Ce groupe ad hoc informel servirait d'espace de discussion pour renforcer la collaboration entre les États Membres et les autres entités pertinentes dans la Région.

13. Avec la présentation de ces recommandations au 58<sup>e</sup> Conseil directeur, le Groupe de travail des États Membres conclut ses travaux.

## Annexe B

### Rapport sur la situation financière de l'OPS et les mesures d'austérité mises en œuvre

#### Introduction

1. Le document *Situation financière actuelle et ajustements des priorités stratégiques de l'Organisation panaméricaine de la Santé* (document CESS1/2) (1) a été présenté à la session spéciale du Comité exécutif en mai 2020. Ce document informait le Comité exécutif de la situation financière précaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour la période biennale 2020-2021 en raison du retard de paiement d'un montant important de contributions fixées dues par les États Membres, et il soulignait les effets que cela aurait sur la prestation de coopération technique aux États Membres par l'OPS. Le présent rapport fait suite à la résolution CESS1.R2 (2) qui lui est associée, plus précisément aux paragraphes 7 et 8.

2. En 2019 et au cours des six premiers mois de 2020, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a enregistré un niveau sans précédent de contributions fixées impayées de la part de plusieurs de ses États Membres. En juillet 2020, cette situation s'était considérablement améliorée et le scénario financier le plus défavorable présenté au Comité exécutif a pu être évité.

3. Sous la houlette et la direction de la Direction exécutive de l'OPS, plusieurs initiatives sont en cours pour s'assurer que l'OPS est à la hauteur de sa tâche pour répondre aux besoins des États Membres pendant la crise de la COVID-19 et dans la période post-COVID, tout en assurant la viabilité financière dans un avenir prévisible. Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude budgétaire due à l'impact de la COVID-19 sur les économies des États Membres et en préparation de la période biennale 2022-2023, des mesures appropriées de maîtrise des coûts restent en place dans l'ensemble de l'Organisation.

#### Situation financière de l'Organisation

4. Comme cela a été présenté au Comité exécutif, les défis financiers auxquels l'Organisation fait face sont presque entièrement dus au retard de paiement des contributions fixées (quotes-parts des États Membres) ainsi qu'à l'incertitude concernant les nouvelles contributions volontaires. Bien que cela ne soit pas souhaitable sur le plan budgétaire, par le passé des déficits et des retards de paiement des contributions fixées ont pu être gérés.

5. Depuis la session spéciale du Comité exécutif, la situation a beaucoup changé. À la fin du mois d'avril 2020, les Membres de l'OPS devaient US\$ 164,6 millions<sup>1</sup> de

---

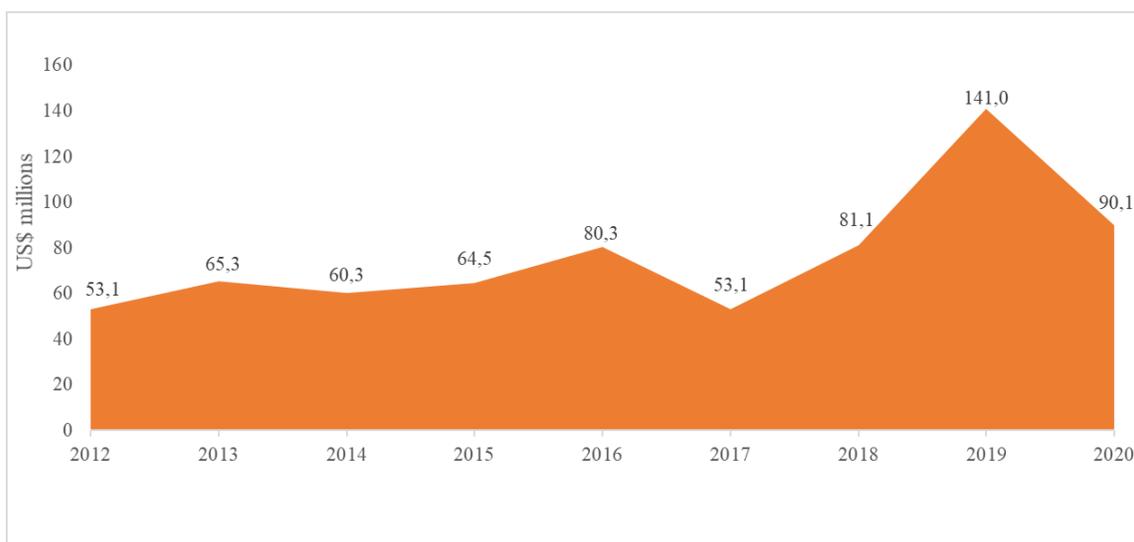
<sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans ce document sont exprimées en dollars des États-Unis.

---

contributions fixées non versées.<sup>2</sup> Toutefois, au 18 août 2020 le montant dû était de \$90,0 millions. Cette réduction importante (de \$74,6 millions) était due au fait qu'une grande partie des arriérés de contributions fixées de 2019, ainsi qu'une partie des contributions de 2020 ont été reçues.

6. La figure 1 illustre l'évolution des montants des contributions fixées dus en milieu d'année pour chaque année depuis 2012.

**Figure 1. Solde des contributions fixées des États Membres non payées  
(à la fin juillet pour les années 2012 à 2019 ; au 18 août pour 2020)**



Note : comprend les soldes reportés des années précédentes.

Source : [État des contributions fixées des États Membres](#)

7. La santé financière de l'Organisation peut être considérée sous deux angles : le budget et la trésorerie. Étant donné que le déficit de financement enregistré était dû au retard de paiement des contributions fixées, cela a eu une incidence exclusivement sur les fonds flexibles<sup>3</sup> de l'Organisation. Conformément au budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 (figure 4, page 21) (4), les fonds flexibles devaient initialement s'élever à environ \$357,4 millions (environ 58 % du budget de \$620 millions pour 2020-2021). À la fin-juin 2020, après la session spéciale du Comité

<sup>2</sup> L'état actuel des contributions fixées dues est disponible en anglais sur :

<https://www.paho.org/en/node/69017>

<sup>3</sup> « Fonds flexibles : ce concept est actuellement utilisé à l'OPS et à l'OMS. Ces types de fonds comprennent sans toutefois s'y limiter, les contributions fixées de l'OPS et de l'OMS, les recettes diverses de l'OPS, ainsi que les recettes provenant de mécanismes spéciaux de recouvrement des coûts tels que les dépenses d'appui aux projets pour l'OPS et l'OMS. Bien que de nature plus limitée, le Compte de contributions volontaires de base de l'OMS (CVCA) est également considéré comme un fonds flexible. » (document CD57/5 [2019], *Politique budgétaire de l'OPS*, paragraphe 8e).

exécutif,<sup>4</sup> l'Organisation projetait un déficit budgétaire cumulé en fonds flexibles de \$85,4 millions d'ici à décembre 2021 et un déficit de trésorerie projeté de \$51,2 millions. Ces déficits reflétaient déjà les importantes mesures de maîtrise des coûts mises en place, et signifiaient qu'une fois inclus l'emprunt interne de \$15 millions auprès du Fonds directeur d'investissement, tel qu'autorisé par la session spéciale du Comité exécutif, et les autres ajustements effectués, environ \$33 millions d'économies auraient dû être dégagés sur les coûts de personnel à durée déterminée pour que l'Organisation reste solvable en 2020-2021. Avec le paiement des montants des contributions fixées dus comme décrit ci-dessus, la situation s'est considérablement améliorée, avec un déficit budgétaire projeté de \$29,5 millions et aucun déficit de trésorerie.

**Tableau 1. Évolution de la situation des fonds flexibles pour 2020-2021  
(en US\$ millions)**

Fonds flexibles uniquement	Estimation initiale (du budget programme 2020- 2021)	Projeté à la fin juin 2020*	Projeté à la mi-août 2020**
<b>Budget 2020-2021</b>			
Entrées	357,4	197,4	265,2
Dépenses	357,4	282,8	294,8
<b>Excédent budgétaire (déficit)</b>	<b>0,0</b>	<b>(85,4)</b>	<b>(29,5)</b>
<b>Excédent de trésorerie (déficit)</b>			
à la fin de 2020		(2,2)	67,3
à la fin de l'année 2021		(51,2)	0,2

\*Hypothèses pour la fin juin 2020 :

- non-réception de 56 % des contributions fixées pour 2020-2021.
- emprunt interne de liquidités intégral auprès des dépenses d'appui aux projets et du Fonds de roulement.
- pas d'emprunt interne auprès du Fonds directeur d'investissement.
- réduction de 15 % des fonds flexibles de l'OMS pour 2021.
- mesures de maîtrise des coûts conformément au scénario le plus défavorable en place, y compris le gel total des postes nouveaux et vacants et une forte réduction de la composante activité.

\*\* Hypothèses pour la mi-août 2020 :

- non-réception de 18 % des contributions fixées pour 2020-2021.
- emprunt interne de liquidités intégral auprès des dépenses d'appui aux projets et du Fonds de roulement.
- pas d'emprunt interne auprès du Fonds directeur d'investissement.
- réduction de 15 % des fonds flexibles de l'OMS pour 2021.
- mesures ajustées de maîtrise des coûts en place, y compris le gel partiel des postes nouveaux et vacants et la réduction de la composante activité.

<sup>4</sup> Le document CESS1/2 présente des données à la fin-avril 2020. À cette date, le BSP estimait que dans le scénario le plus défavorable, sans aucun versement supplémentaire de contributions fixées des États-Unis, et avec une réduction de 17 % des contributions fixées versées par les autres pays, le déficit de trésorerie projeté, après utilisation de toutes les sources de fonds disponibles non affectés, serait de \$121,8 millions à la fin de 2021 si aucune mesure de restriction des coûts n'était mise en œuvre.

8. Conformément aux hypothèses énoncées, et par souci de prudence budgétaire extrême, les projections de la mi-août 2020 sont très prudentes. Ces projections seront ajustées en fonction de l'évolution des versements des contributions fixées pendant le reste de la période biennale.

9. Comme le montre le tableau 1 ci-dessus, les dépenses projetées en fonds flexibles ont été fortement réduites par des mesures de maîtrise des coûts (mesures d'austérité). À la mi-août 2020, d'après les projections, ces mesures devaient permettre à l'Organisation d'économiser près de \$63 millions sur le montant initialement prévu de \$357,4 millions, bien que ces économies aient un coût élevé en termes de réduction de la capacité du BSP à fournir une coopération technique et d'autres formes de soutien urgent aux États Membres. Si la situation financière continue à s'améliorer, les mesures de maîtrise des coûts pourront être assouplies. Les mesures actuellement en place sont présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2. Mesures d'austérité en place à la mi-août 2020  
(en US\$ millions)**

Mesure d'austérité	Estimation des économies devant être réalisées en 2020-2021
Gel partiel des recrutements à durée déterminée	14,0
Réduction des activités, du personnel de courte durée et des fonds de réserve	53,5
Dépenses supplémentaires des fonds flexibles de l'OPS pour couvrir les postes précédemment financés par les contributions volontaires des États-Unis	(4,6)
<b>TOTAL</b>	<b>62,9</b>

10. Ces mesures d'austérité, ainsi que la situation d'urgence actuelle liée à la COVID-19, ont déjà eu une incidence sur la prestation de coopération technique par l'Organisation. En ce qui concerne les ressources humaines, 11 postes de haut niveau ont été mis en attente et le recrutement d'autres postes à durée déterminée pour le budget programme 2020-2021 approuvé a été interrompu. L'assouplissement partiel des mesures de maîtrise des coûts permettra au BSP de procéder au recrutement pour les postes de haut niveau, mais de nombreux postes de niveau inférieur qui remplissent des fonctions essentielles resteront vacants. Le BSP reconnaît que le Groupe de travail des États Membres a accordé sa confiance à la Directrice pour remédier à la situation tout en maintenant une approche prudente et durable sur le plan budgétaire, notamment en ce qui concerne les engagements à long terme envers le personnel ayant des contrats à durée déterminée.

11. En ce qui concerne les activités, en raison de la réduction des fonds flexibles, conjuguée à la crise de la COVID-19, l'OPS a dû adopter des modalités de coopération

technique nouvelles et innovantes tout en réduisant les dépenses. Les restrictions de voyage liées à la crise de la COVID-19 ont réduit la demande de financement des voyages ; le fait de remplacer les réunions en présentiel par des réunions virtuelles a réduit les coûts contractuels liés aux frais d'hôtels et aux centres de conférence. Dans le même temps, le BSP a continué à fournir une coopération technique au moyen de mécanismes en ligne lorsque le contact en personne n'est pas possible, et il s'appuie de plus en plus sur les moyens numériques pour exécuter des activités dont on pensait précédemment qu'elles ne pouvaient être réalisées qu'en personne. Les économies réalisées du fait de la réduction des activités en personne ont permis à l'Organisation de réaffecter ses ressources limitées à d'autres fins, ce qui a quelque peu compensé la réduction des activités résultant des mesures d'austérité mises en œuvre.

12. L'Organisation s'appuie également sur du personnel ayant des contrats de courte durée pour assurer sa coopération technique, et ce type de personnel est considéré comme faisant partie de la composante de financement des activités, qui a été fortement réduite cette année. Lorsque cela est possible, l'Organisation utilise des contributions volontaires et des fonds pour la COVID-19 pour combler le manque de financement pour le personnel de courte durée. Étant donné que les contributions volontaires sont souvent assorties d'une affectation spécifique, cette option n'est pas toujours possible. Les programmes, pays et territoires qui dépendent fortement des fonds flexibles ont moins de capacité à fournir une coopération technique couvrant tout l'éventail des besoins de santé publique.

13. Avec la mise en œuvre de ces mesures, qui pourront être progressivement assouplies à mesure que la situation financière continuera de s'améliorer, le BSP est prêt à assurer la solvabilité financière tout au long de la période biennale 2020-2021 tout en adaptant sa prestation de coopération technique à la nouvelle réalité. En outre, l'Organisation est bien positionnée pour faire face à ce qui pourrait être un environnement économique difficile pendant la période biennale 2022-2023, alors que les États Membres reconnaîtront l'intégralité du coût financier de la crise de la COVID-19 et procéderont à des ajustements budgétaires en conséquence.

- - -